

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 07991

Numéro SIREN : 328 014 360

Nom ou dénomination : CMS EXPERTS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 128432



2212847001



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
**PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : CMS EXPERTS ASSOCIES

Numéro RCS : 328 014 360

Numéro Gestion : 1983B07991

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 11 R ROGER BACON  
75017 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R128432 (2022 128470)

Date du Dépôt : 03/10/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 16/09/2022

Décision 1 : Démission de commissaire aux comptes titulaire

fait à Paris, le 3 octobre 2022

## CMS EXPERTS ASSOCIES

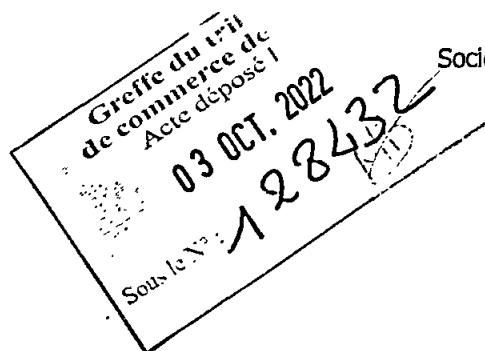
Société Par Actions Simplifiée au capital de 200 000 €

Siège social : 11 rue Roger Bacon

75017 PARIS

328 014 360 RCS PARIS

1983 B07991



CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2022

PG - 16109 | 2022 - EI

L'an deux mille vingt-deux,

et le seize septembre, à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT à DIJON (21000), 37 Rue Elsa Triolet, Parc Valmy, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jérôme BURRIER préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent la majorité simple des 2 500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre VIEILLARD représentant la société EXCO SOCODEC, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, la société EXCO SOCODEC. La société n'étant plus tenue d'avoir de commissaires aux comptes, l'assemblée générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

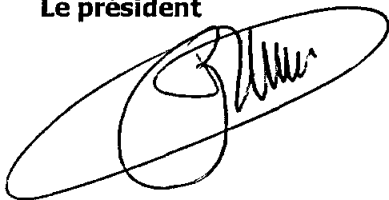
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

**Le président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by several loops and a horizontal stroke.

**Un associé**

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'G. Roche' written in a cursive style.